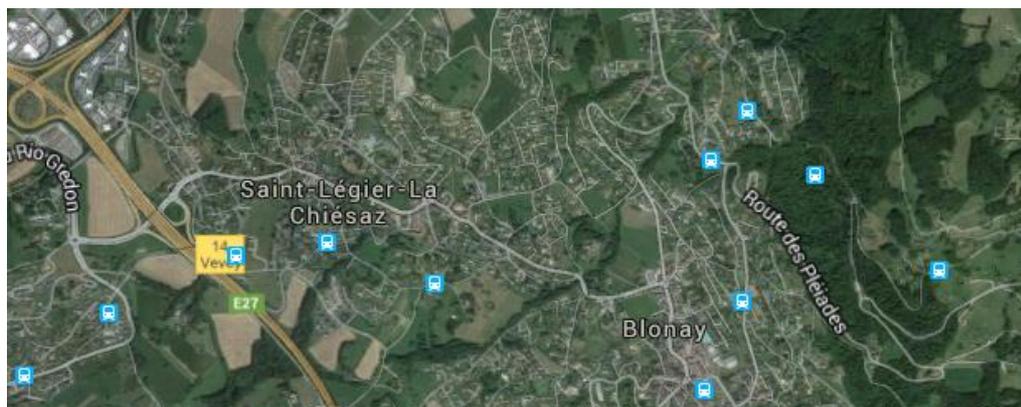


Communes de Blonay et de Saint-Légier – La Chiésaz



Rapport de synthèse

Diagnostic, objectifs et recommandations pour une stratégie de développement durable locale



Table des matières

1.	INTRODUCTION	5
1.1	CONTEXTE	5
1.2.	L'AGENDA 21 LOCAL	5
2.	LE PROFILOGRAPHE COMMUNAL	5
2.1	PRESENTATION	5
2.2	METHODOLOGIE	6
2.3	GROUPE DE TRAVAIL	6
2.4	RESULTATS POUR LA COMMUNE DE BLONAY	7
	2.4.1 EVALUATION DE LA SITUATION	7
	2.4.2 ANALYSE DES RESULTATS	8
2.5	RESULTATS POUR LA COMMUNE DE SAINT-LEGIER – LA CHIESAZ	10
	2.5.1 EVALUATION DE LA SITUATION	10
	2.5.2 ANALYSE DES RESULTATS	11
2.6	THEMATIQUES INTERCOMMUNALES	14
3.	DEMARCHE PARTICIPATIVE	14
3.1	BLONAY 2025	14
	3.1.1 ATELIER 1 – 22 AVRIL 2015, BLONAY	14
	3.1.2 ATELIER 2 - 29 AVRIL 2015, BLONAY	15
	3.1.3 RETOUR SUR LES PROPOSITIONS PAR LA MUNICIPALITE DE SAINT-LEGIER – LA CHIESAZ	15
3.2	PLACE DU VILLAGE DE SAINT-LEGIER – LA CHIESAZ	17
	3.2.1 ATELIER 1 - 5 MARS 2015, SAINT-LEGIER – LA CHIESAZ	17
	3.2.2 ATELIER 2 - 12 MARS 2015, SAINT-LEGIER – LA CHIESAZ	18
	3.2.3 RETOUR SUR LES PROPOSITIONS PAR LA MUNICIPALITE DE SAINT-LEGIER – LA CHIESAZ	18
3.3	MOBILITE	19
	3.3.1 ATELIER 1 - 19 MARS 2015, SAINT-LEGIER – LA CHIESAZ	19
	3.3.2 ATELIER 2 - 26 MARS 2015, BLONAY	20
	3.3.3 RETOUR SUR LES PROPOSITIONS PAR LES MUNICIPALITES DE BLONAY ET SAINT-LEGIER – LA CHIESAZ	21
	RESULTATS ET RECOMMANDATIONS	24
4.1	RECOMMANDATIONS – THEMES SPECIFIQUES A LA COMMUNE DE BLONAY	24
	4.1.1 DECHETS	24
	4.1.2 QUALITE ET REGIME DES EAUX	25
	4.1.3 UTILISATION DU SOL	25
	4.1.4 FINANCES ET IMPOTS	25
	4.1.5 COUT DE LA VIE	26
	4.1.6 AUTORITES ET ADMINISTRATION	26
	4.1.7 STRUCTURES ECONOMIQUES	26
	4.1.8 AGENDA 21 / COMMUNICATION / PARTICIPATION CITOYENNE	27
4.2	RECOMMANDATIONS – THEMES SPECIFIQUES A LA COMMUNE DE SAINT-LEGIER – LA CHIESAZ	28
	4.2.1 COUT DE LA VIE	28
	4.2.2 FINANCES COMMUNALES (PUBLIQUES)	28
	4.2.3 STRUCTURES ECONOMIQUES	28
	4.2.4 BRUIT ET QUALITE DE L'HABITAT	29
	4.2.5 UTILISATION DU SOL	29
	4.2.6 AUTORITES ET ADMINISTRATION	29
	4.2.7 EGALITE DES CHANCES ET PARTICIPATION	30
	4.2.8 AGENDA 21 / COMMUNICATION / PARTICIPATION CITOYENNE	30
4.3	THEMATIQUES INTERCOMMUNALES	30

4.3.1	ENERGIE	31
4.3.2	INFRASTRUCTURES COMMUNALES (INVESTISSEMENTS)	32
4.3.3	MOBILITE	32
5.	PROCHAINES ETAPES	33
5.1	ORGANISATION-CADRE	34
5.2	OUTILS DE SUIVI	34

1. Introduction

1.1 Contexte

En mars 2012, les Municipalités de Blonay et de Saint-Légier – La Chiésaz ont décidé d'engager conjointement un processus Agenda 21 local.

Le processus global se divise en trois étapes:

- Un état des lieux visant à évaluer la durabilité des pratiques des deux localités, ainsi qu'à choisir des objectifs et des moyens d'action pour leur développement futur.
- Une démarche de participation citoyenne permettant aux habitants de s'exprimer sur l'avenir de leur commune. La vision des habitants est ainsi intégrée à la stratégie de développement durable des communes respectives.
- Un plan d'action porté au budget, puis mis en œuvre sous le contrôle de la Municipalité.

Le présent document décrit les deux premières étapes de ce processus, soit l'état des lieux réalisé avec l'outil Profilographe et la démarche participative :

- Le profilographe présente l'analyse des forces et faiblesses de la commune sous l'angle de la durabilité, ainsi qu'un catalogue d'objectifs et de mesures proposé par les Municipalités et complété par les mandataires.
- La démarche de participation citoyenne permet de compléter le catalogue de mesures établi lors du profilographe en fonction des travaux réalisés par les habitants des deux communes.

1.2. L'Agenda 21 local

Le chapitre 28 d'Action 21, plan d'action établi à la suite du Sommet de la Terre de Rio de Janeiro en 1992, statue que « la plupart des collectivités locales de tous les pays devraient mettre en place un mécanisme de consultation de la population et parvenir à un consensus sur un programme Action 21 à l'échelon de la collectivité ».

Le lancement d'un Agenda 21 local répond à cette recommandation et facilite la traduction à l'échelle communale des principes du développement durable. Il permet aux autorités de définir une stratégie et des projets partagés avec les acteurs socio-économiques existants dans le but de développer harmonieusement le territoire communal. En même temps, au vu de l'aspect participatif mis en avant dans le texte fondateur, il constitue l'occasion de souder les liens communautaires, de rapprocher élus et électeurs, ainsi que de créer une dynamique et un récit commun dans le cadre des différents projets qui seront retenus.

Une démarche de ce type s'insère toujours dans un contexte préexistant. Les objectifs et les mesures sont établis en fonction des enjeux économiques, sociaux et environnementaux identifiés, ainsi que de l'orientation que l'on souhaite donner au développement communal.

Plusieurs instruments existent pour la mise en place pratique d'un Agenda 21 local. Celui proposé par les mandataires, et accepté par les communes de Blonay et de Saint-Légier – La Chiésaz, est le Profilographe.

2. Le Profilographe communal

2.1 Présentation

Le Profilographe communal est un instrument d'auto-évaluation des forces et faiblesses d'une commune du point de vue du développement durable. Il permet d'effectuer un diagnostic servant de base pour l'élaboration d'objectifs et de moyens d'actions. Il a été développé par l'Office de la coordination environnementale et de l'énergie du canton de Berne (OCEE), et gracieusement mis à disposition des communes d'autres cantons.

L'outil est constitué de 114 indicateurs appartenant à 33 champs thématiques, eux-mêmes répartis dans les trois domaines de l'économie, du social et de l'environnement. À titre d'exemple, « Coût de la vie », « Egalité des chances et participation » ou « Biodiversité » sont des champs thématiques qui se déclinent en des indicateurs plus spécifiques comme, respectivement, « Prix des logements », « Propension de la population à s'engager pour la commune » ou « Nombre d'espèces (faune et flore) ». En fonction des spécificités de la commune, des indicateurs non pertinents peuvent être supprimés et d'autres rajoutés.

Les évaluateurs (par exemple des élus, chefs des services administratifs, etc.) faisant partie du groupe de travail créé pour effectuer l'analyse, attribuent un score à chacun de ces indicateurs. Il peut s'agir aussi bien d'une appréciation qualitative et subjective que d'un avis se basant sur des données quantitatives existantes. Le résultat de cette évaluation fournit le profil des forces et des faiblesses de la commune.

Le Profilographe peut être utilisé pour établir un profil de développement durable à intervalles réguliers (par exemple à la fin de chaque plan de législature), afin d'identifier l'évolution des forces et des faiblesses d'une commune. En revanche, s'agissant d'une auto-évaluation, il n'est pas approprié pour un « benchmarking » intercommunal.

2.2 Méthodologie

Afin de faire émerger un état des lieux qui reflète au mieux la réalité, l'analyse Profilographe est réalisée dans un premier temps de manière individuelle par les membres du groupe de travail. Ensuite, les appréciations de chacun sont confrontées; lorsqu'elles divergent de manière significative, des séances de consolidation permettent de dégager le profil consolidé de la commune.

Les participants attribuent une évaluation entre 1 et 10 pour chacun des 114 indicateurs, 10 signifiant que l'affirmation s'applique entièrement à la situation de la commune.

Dans le cas où les évaluations d'un même indicateur sont proches (moins de trois points d'écart), l'indicateur consolidé est établi par une moyenne. Pour tous les indicateurs avec une différence de plus de trois points, la question est discutée par l'ensemble du groupe afin de déterminer l'évaluation finale.

Le profil consolidé sert à établir un jugement de la situation, c'est-à-dire une analyse des champs thématiques et des indicateurs permettant d'identifier les forces et faiblesses, ainsi que les opportunités et les risques pour la commune en matière de développement durable.

2.3 Groupes de travail

Les Conseillers municipaux et des chefs de service des deux communes ont évalué la totalité ou la quasi-totalité des indicateurs.

Le groupe de travail de la commune de **Blonay** était composé des personnes suivantes :

- Bernard Degex : Syndic, responsable de l'administration générale, des affaires sociales, de la formation et de la jeunesse.
- Christine Winkler : Conseillère municipale, responsable de la sécurité et des services industriels.
- Aurèle Vuadens : Conseiller municipal, responsable des finances, de la culture et du sport.
- Christophe Schneiter : Conseiller municipal, responsable de la voirie, des espaces verts, du patrimoine et des bâtiments.
- Dominique Martin : Conseiller municipal, responsable de l'urbanisme et des travaux.
- Jean-Marc Guex : Secrétaire municipal, responsable du greffe municipal, du personnel, de la communication interne et externe, des relations avec les sociétés locales.
- André Perruchoud : Boursier communal.
- Thierry Cachin : chef du service de l'urbanisme et des travaux.

Pour la commune de **Saint-Légier – La Chiésaz**, le groupe de travail était composé des personnes suivantes:

- Alain Bovay : Syndic, responsable de l'administration générale, des finances et des services industriels.
- Dominique Epp : Conseiller municipal, responsable de l'aménagement du territoire, des sports et des relations avec les sociétés locales.
- Claude Schwab : Conseiller municipal, responsable des travaux, de la voirie, de la culture, de l'école, de l'environnement, des parcs et jardins.
- Gérald Gygli : Conseiller municipal, responsable des bâtiments et des domaines.
- Antoinette Siffert : Conseillère municipale, responsable des affaires sociales, de la sécurité et des forêts.
- Jacques Steiner : Secrétaire municipal, responsable du greffe municipal.
- Stéphane Roulet : Chef du service des finances.
- Jean-Patrice Krümel : Chef de service, responsable du bureau technique communal.

La démarche comprenait les étapes suivantes:

1. Présentation de l'outil et de la méthode.
2. Evaluation des indicateurs du Profilographe par chaque participant.
3. Analyse des résultats et calculs de la moyenne pour les indicateurs présentant peu de divergences dans l'évaluation (jusqu'à trois points) par les mandataires.
4. Trois séances de consolidation (une par domaine: économie, environnement, social) pour les indicateurs présentant de grandes divergences dans l'évaluation.
5. Analyse par les mandataires du profil consolidé.
6. Séance de priorisation des champs thématiques avec la Municipalité et les chefs de service.
7. Détermination des objectifs et mesures partagés entre les deux communes pour les thématiques qui présentent des enjeux communs.
8. Définition des objectifs et mesures pour les thématiques prioritaires spécifiques à chaque commune.
9. Analyse des forces, faiblesses, opportunités et risques de la commune, et finalisation des objectifs et mesures par les mandataires.

2.4 Résultats pour la commune de Blonay

2.4.1 Evaluation de la situation

Profils individuels

La majorité des indicateurs se caractérisait par une distribution étendue des évaluations, tandis qu'une trentaine d'entre eux présentait un écart de moins de trois points. Pour ceux-ci, la valeur consolidée a été établie par un simple calcul de moyenne. L'évaluation finale de tous les autres indicateurs a par contre été débattue lors des séances de consolidation.

L'exemple suivant montre le fonctionnement de la consolidation des scores lorsqu'il n'y a pas de consensus. Voici la distribution pour l'indicateur «Les énergies renouvelables disponibles au niveau local sont bien exploitées» :

Evaluation	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Municipal 1					x					
Municipal 2		x								
Municipal 3								x		
Municipal 4							x			
Municipal 5							x			
Chef service 1							x			
Chef de service 2			x							
Chef de service 3					x					

Evaluation après discussion : 4.

Cet exemple montre bien l'utilité du Profilographe, à savoir favoriser l'échange et la discussion entre les évaluateurs afin d'atteindre finalement l'unanimité concernant le score à attribuer. De plus, la décision tombant dans ce cas-là sur une note relativement basse, cela permet de faire émerger le potentiel d'amélioration dont dispose la commune et d'en faire prendre conscience les responsables communaux. En effet, si dans la suite des travaux le thème en question est retenu comme prioritaire, des objectifs et des mesures seront définis pour améliorer la situation représentée par cet indicateur.

Profil consolidé

L'analyse par champs thématiques ci-dessous donne une vision d'ensemble de la situation, indiquant les grandes tendances et les possibles forces et faiblesses de la politique communale de Blonay.

Cadre de référence		Communes du canton de Vaud		Indice dd = 6.2									
Dimension dd	Moyenne	Champs thématiques	Moyenne	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
ENVIRONNEMENT	6.8												
		Nature et paysage	7.4										
		Biodiversité	7.3										
		Consommation d'énergie / Climat	4.8										
		Qualité de l'énergie / Climat	5.0										
		Déchets (consommation de matières premières)	6.3										
		Qualité des matières premières	5.7										
		Régime des eaux	6.7										
		Qualité de l'eau	9.0										
		Utilisation du sol	5.7										
		Qualité du sol	7.7										
		Qualité de l'air	9.0										
ECONOMIE	5.1												
		Revenus	8.5										
		Coût de la vie	4.0										
		Marché du travail	4.8										
		Infrastructure communale (investissements)	6.3										
		Structures économiques	3.9										
		Innovation	2.0										
		Compétences professionnelles (savoir-faire)	5.0										
		Finances communales (publiques)	4.8										
		Impôts	4.5										
		Autorités et administration (efficacité des ressources)	7.3										
SOCIETE	6.7												
		Bruit / Qualité de l'habitat	7.4										
		Mobilité	6.0										
		Santé	7.7										
		Sécurité	7.8										
		Répartition des revenus et de la fortune	6.0										
		Culture et loisirs	7.3										
		Formation	6.8										
		Sécurité sociale	7.6										
		Intégration et communauté	7.3										
		Egalité des chances et participation	5.3										
		Collaboration et solidarité supra-régionale	4.3										

2.4.2 Analyse des résultats

Analyse des forces et faiblesses sur la base de l'auto-évaluation

Environnement

<p>Forces</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le paysage de Blonay est bien conservé. Plusieurs sites à haute valeur paysagère (Les Pléiades, forêts, zones agricoles) sont protégés. - La commune s'engage en faveur de la biodiversité et plusieurs espèces remarquables sont présentes sur son territoire. - Elle possède d'autres atouts environnementaux : la qualité de l'eau potable et celle du sol sont bonnes, la pollution de l'air est globalement très faible. 	<p>Faiblesses</p> <ul style="list-style-type: none"> - La part des bâtiments (publics et privés) efficaces sur le plan énergétique est plutôt faible. - La part des déplacements effectués par la population avec des moyens de transports écomobiles est faible. - La consommation du sol par habitant est élevée du fait de l'aménagement du territoire de la commune (faible densité de l'habitat). - Les énergies renouvelables disponibles localement sont peu utilisées. - Concernant la consommation de chaleur, les énergies solaire et géothermique sont très peu exploitées.
<p>Opportunités</p> <ul style="list-style-type: none"> - La révision du PGA représente l'occasion d'inclure des critères de développement territorial durable dans l'aménagement des nouvelles zones. 	<p>Risques</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'obtention du label Cité de l'Énergie pourrait être ralentie si des mesures ne sont pas prises au niveau de l'efficacité énergétique du parc immobilier.

<ul style="list-style-type: none"> - Le projet de turbinage en collaboration avec St-Légier-La Chiésaz permettra d'augmenter la part d'énergie électrique produite à partir de sources renouvelables. 	<ul style="list-style-type: none"> - La faible densité d'habitation et la forte priorité donnée aux déplacements en transports individuels motorisés risquent de faire évoluer la commune vers un régime d'urbanisation peu durable.
--	---

Economie

<p>Forces</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le niveau de vie des habitants est élevé. - Les ressources de l'administration communale sont mobilisées de manière efficace et son activité est efficace. - L'infrastructure communale jouit globalement d'une bonne santé. 	<p>Faiblesses</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le coût de la vie est élevé, notamment à cause des prix des logements et des transports publics, ainsi que des impôts. - La commune est peu dynamique en ce qui concerne la promotion et la diversification des activités économiques ; l'offre d'emplois est plutôt faible.
<p>Opportunités</p> <ul style="list-style-type: none"> - La mise en place de l'Agenda 21 local constitue l'occasion de renforcer ultérieurement la communication à la population sur les enjeux du développement durable. - Le lien avec l'Association pour la promotion économique de la région Montreux-Vevey (PROMOVE) peut être exploité afin de stimuler l'activité économique dans la commune. 	<p>Risques</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un risque de gentrification et de déplacement vers d'autres communes de la part des jeunes blonaysans et à prendre en compte vu le coût élevé de la vie. - La santé financière n'est toujours pas pleinement satisfaisante. Les moyens limités à disposition risquent d'entraver certaines actions futures, comme la rénovation des bâtiments communaux (notamment l'isolation).

Sociétal

<p>Forces</p> <ul style="list-style-type: none"> - Blonay offre un habitat sûr et de qualité. Toutefois, une certaine peur des cambriolages existe. En outre les nuisances liées au bruit devraient être tenues constamment sous contrôle, notamment dans les zones plus centrales. - Les services à la population sont de qualité élevée : l'offre médicale de base bien diversifiée, la formation de scolarité obligatoire présente sur place et les efforts faits pour favoriser l'intégration et la solidarité sociale en sont des exemples. - L'offre d'activités et de loisirs est bien présente et diversifiée. La commune promeut la culture et les événements culturels. 	<p>Faiblesses</p> <ul style="list-style-type: none"> - La grande majorité des actifs étant des pendulaires, la commune engendre un flux de trafic motorisé important. - Concernant la participation à la vie politique, les nouveaux candidats aux charges publiques sont à chaque fois peu nombreux et les femmes sous représentées. - Hormis la scolarité obligatoire, il n'existe pratiquement aucune autre offre de formation.
<p>Opportunités</p> <ul style="list-style-type: none"> - La mise en place d'un Agenda 21 local constitue l'occasion d'inciter les habitants à participer davantage à la vie publique et s'exprimer sur la politique communale. - La collaboration avec Saint-Légier – La Chiésaz dans le cadre du lancement de l'Agenda 21 constitue l'opportunité d'expérimenter de manière concrète des méthodes de travail partenarial intercommunal inscrit dans la durée. - Au vu de l'intérêt croissant manifesté par une partie de la population pour l'utilisation du vélo, il serait opportun de renforcer le réseau de pistes cyclables en favorisant ainsi la mobilité douce. 	<p>Risques</p>

Priorisation et définition de thématiques communes

Au cours d'une réunion menée après les séances de consolidation du Profilographe, les conseillers municipaux et les chefs de service ont priorisé les 32 champs thématiques. En outre, ils ont défini ceux qui étaient susceptibles d'être abordés en collaboration avec la commune voisine de Saint-Légier – La Chiésaz (en gras).

	Priorité 1	Priorité 2	Priorité 3
Environnement	<ul style="list-style-type: none"> - Consommation d'énergie / Climat - Qualité de l'énergie / Climat - Déchets (consommation de matières premières) - Régime des eaux - Qualité de l'eau - Utilisation du sol 	<ul style="list-style-type: none"> - Nature et paysage - Qualité des matières premières 	<ul style="list-style-type: none"> - Biodiversité - Qualité du sol - Qualité de l'air
Economie	<ul style="list-style-type: none"> - Infrastructure communale (investissements) - Finances communales (publiques) - Impôts - Autorités et administration (efficacité des ressources) 	<ul style="list-style-type: none"> - Coût de la vie - Structures économiques - Compétences professionnelles (savoir-faire) 	<ul style="list-style-type: none"> - Revenus - Marché du travail - Innovation
Sociétal	<ul style="list-style-type: none"> - Mobilité 	<ul style="list-style-type: none"> - Bruit / Qualité de l'habitat - Sécurité - Culture et loisirs - Sécurité sociale - Intégration et communauté - Egalité des chances et participation 	<ul style="list-style-type: none"> - Santé - Répartition des revenus et de la fortune - Formation - Collaboration et solidarité supra-régionale

Les résultats détaillés de l'analyse Profilographe de Blonay se trouvent en annexe A.

2.5 Résultats pour la commune de Saint-Légier – La Chiésaz

2.5.1 Evaluation de la situation

Profils individuels

La majorité des indicateurs se caractérisait par une distribution étendue des évaluations, tandis qu'une trentaine d'entre eux présentait un écart de moins de trois points. Pour ceux-ci, la valeur consolidée a été établie par un simple calcul de moyenne. L'évaluation finale de tous les autres indicateurs a par contre été débattue lors des séances de consolidation.

L'exemple suivant montre le fonctionnement de la consolidation des scores lorsqu'il n'y a pas de consensus. Voici la distribution pour l'indicateur « La commune met en place des projets pour maintenir ou promouvoir la biodiversité »:

Evaluation	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Municipal 1			X							
Municipal 2	X									
Municipal 3					X					
Municipal 4								X		
Municipal 5						X				
Chef service 1					X					
Chef service 2										

Evaluation après discussion : 5.

Cet exemple montre bien l'utilité du Profilographe, à savoir favoriser l'échange et la discussion entre les évaluateurs afin d'atteindre finalement l'unanimité concernant le score à attribuer. De plus, la décision tombant dans ce cas-là sur une note relativement basse, cela permet de faire émerger le potentiel d'amélioration dont dispose la commune et d'en faire prendre conscience les responsables communaux. En effet, si dans la suite des

travaux le thème en question est retenu comme prioritaire, des objectifs et des mesures seront définis pour améliorer la situation représentée par cet indicateur.

Profil consolidé

L'analyse par champs thématiques ci-dessous donne une vision d'ensemble de la situation, indiquant les grandes tendances et les possibles forces et faiblesses de la politique communale de Saint-Légier – La Chiésaz.

Evaluation par champ thématique				Indice dd = 6.1									
Commune	St-Légier			Légende:									
Date	Mai 2014			1: Par rapport à la situation la plus favorable l'affirmation ne s'applique absolument pas									
Evaluation effectuée par	Municipalité et chefs de service			10: Par rapport à la situation la plus favorable l'affirmation s'applique très précisément									
Cadre de référence	Communes du canton de Vaud												
Dimension dd	Moyenne	Champs thématiques	Moyenne	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
ENVIRONNEMENT	6.3												
		Nature et paysage	6.8										
		Biodiversité	6.0										
		Consommation d'énergie / Climat	4.8										
		Qualité de l'énergie / Climat	4.3										
		Déchets (consommation de matières premières)	6.0										
		Qualité des matières premières	6.0										
		Régime des eaux	6.7										
		Qualité de l'eau	8.8										
		Utilisation du sol	5.7										
		Qualité du sol	7.3										
		Qualité de l'air	6.5										
ECONOMIE	5.8												
		Revenus	8.0										
		Coût de la vie	4.3										
		Marché du travail	6.8										
		Infrastructure communale (investissements)	6.3										
		Structures économiques	5.3										
		Innovation	2.0										
		Compétences professionnelles (savoir-faire)	5.0										
		Finances communales (publiques)	5.5										
		Impôts	7.5										
		Autorités et administration (efficacité des ressources)	7.5										
SOCIETE	6.4												
		Bruit / Qualité de l'habitat	5.4										
		Mobilité	5.8										
		Santé	7.7										
		Sécurité	7.8										
		Répartition des revenus et de la fortune	6.0										
		Culture et loisirs	6.5										
		Formation	8.8										
		Sécurité sociale	7.2										
		Intégration et communauté	5.0										
		Egalité des chances et participation	5.5										
		Collaboration et solidarité supra-régionale	4.3										

2.5.2 Analyse des résultats

Analyse des forces et faiblesses sur la base de l'auto-évaluation

Environnement

Forces

- La qualité de l'eau distribuée à Saint-Légier – La Chiésaz est très bonne.
- La qualité du sol est également très bonne : mis à part quelques déchets inertes situés sur le territoire communal, la part des surfaces contaminées est très faible.
- La commune s'engage en faveur de la protection de la nature et du paysage.

Faiblesses

- Les énergies renouvelables disponibles au niveau de la commune de St-Légier sont faiblement exploitées. En outre, il n'existe pas de programme d'encouragement à l'utilisation des énergies renouvelables pour les privés.
- La part des déplacements effectués par la population avec des moyens de transports écomobiles est plutôt faible.
- La consommation du sol par habitant est élevée, notamment du fait de la prépondérance de la zone de villas.

<p>Opportunités</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'introduction, en 2014, de la taxe au sac constitue l'occasion d'augmenter un taux de collecte séparée déjà satisfaisant (50%). La cible proposée par le Profilographe est un taux de 60%. - Les projets de turbinage en collaboration avec Blonay, ainsi que l'étude du potentiel d'installation de panneaux solaires photovoltaïques sur les bâtiments communaux, permettront d'augmenter la part d'énergie électrique produite à partir de sources renouvelables. 	<p>Risques</p> <ul style="list-style-type: none"> - La réduction de l'offre en transports publics (ligne VMCV 202) risque d'accroître la dépendance des habitants à l'automobile. Cela d'autant plus que les coûts des transports publics sont perçus comme élevés par les habitants, alors que ceux liés à la voiture sont souvent sous-estimés. - Si des principes d'aménagement durable du territoire ne sont pas pris en compte, l'étalement urbain et les impacts qu'il induit s'accroîtront encore.
---	--

Economie

<p>Forces</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le niveau de qualification de la population active est plutôt élevé comparativement à la moyenne cantonale, tandis que le taux de chômage est bas. - Le revenu moyen de la commune est élevé. Seule une faible minorité des habitants sont au bénéfice d'un revenu d'insertion ou de prestations sociales complémentaires. - Les ressources de l'administration communale sont employées de manière optimale, son activité est efficace. 	<p>Faiblesses</p> <ul style="list-style-type: none"> - Actuellement il n'existe pas de politique liée à la promotion de la responsabilité sociale et environnementale auprès des acteurs économiques. - Le coût de la vie est élevé à Saint-Légier – La Chiésaz, notamment à cause des prix des logements. Ceux-ci sont constitués majoritairement (80%) de villas individuelles. - La structure des finances communales présente des faiblesses en ce qui concerne le taux d'endettement et le degré d'autofinancement. Cela s'explique notamment par la forte proportion des habitants exerçant une profession libérale, mais payant leurs impôts sur leur lieu de travail (40% des contribuables).
<p>Opportunités</p> <ul style="list-style-type: none"> - La Commune peut profiter du processus de mise en place de l'Agenda 21 local pour renforcer ultérieurement la communication aux entreprises sur les enjeux du développement durable. - Le renforcement des collaborations intercommunales permettrait de profiter d'économies d'échelle dans le cadre de l'activité politico-administrative. - Les ouvertures de l'hôtel de Milavy et du nouveau campus de l'Ecole du Haut-Lac permettront d'augmenter l'attractivité de Saint-Légier – La Chiésaz sur le marché de l'emploi. - Le développement du site de La Veyre constitue l'occasion d'inciter de nouvelles entreprises, actives notamment dans des domaines novateurs ou la R&D, à s'installer dans la commune. - Favoriser la création de coopératives de logement sur des terrains communaux. 	<p>Risques</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le niveau élevé des logements peut engendrer un « exode » de jeunes adultes à la recherche de conditions plus favorables et d'un autre type d'habitat dans d'autres communes. - Maintenir la bonne santé financière d'une commune est un défi constant.

Sociétal

<p>Forces</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'offre en matière de formation scolaire obligatoire au sein de la commune est excellente. - L'offre en services médicaux de base est bien présente et diversifiée. - Les services aux personnes nécessitant un soutien (handicapés, personnes âgées ou au bénéfice d'une aide sociale) sont bien développés et 	<p>Faiblesses</p> <ul style="list-style-type: none"> - Au niveau de la cohésion sociale, on observe une faible intégration des expatriés au reste de la population. - La commune œuvre peu en faveur de l'égalité des chances. En effet le taux de femmes au sein des organes communaux est faible (environ 25%). En outre, la capacité de prise en charge
--	---

<p>performants.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Hormis les préoccupations dues aux quelques cambriolages récents, un sentiment de sécurité est prépondérant dans la commune. 	<p>d'enfants en âge préscolaire est insuffisante en comparaison à la moyenne cantonale.</p> <ul style="list-style-type: none"> - La participation de la population à la vie locale, ainsi qu'aux élections, est assez faible. - Si la qualité de l'habitat est globalement élevée, des marges d'amélioration existent dans différents domaines : bruit (nuisances à proximité de l'autoroute), mobilité douce (réseau cyclable peu développé) et commerces de proximité (peu présents).
<p>Opportunités</p> <ul style="list-style-type: none"> - La création de l'Agenda 21 local représente l'occasion de lancer une démarche de participation citoyenne favorisant l'appropriation du processus par les habitants. - Cela pourrait également permettre de déclencher une dynamique commune et renforcer la participation à la vie politique plus à long terme. - La collaboration avec Blonay dans le cadre du lancement de l'Agenda 21 constitue l'opportunité de renforcer de manière concrète le travail partenarial intercommunal inscrit dans la durée. - L'ouverture d'une nouvelle UAPE et d'une crèche constituent l'occasion de renforcer le soutien concret aux parents qui travaillent. 	<p>Risques</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le manque d'un cœur villageois, d'un espace convivial permettant la rencontre et l'échange, ne peut qu'accentuer la faible socialisation entre habitants et la faible participation à la vie locale.

Priorisation et définition de thématiques communes

Au cours d'une réunion menée après les séances de consolidation du Profilographe, les Conseillers municipaux et les chefs de service ont priorisé les 32 champs thématiques. En outre, ils ont défini ceux qui étaient susceptibles d'être abordés en collaboration avec la commune voisine de Blonay (en gras dans le tableau ci-dessous).

	Priorité 1	Priorité 2	Priorité 3
Environnement	<ul style="list-style-type: none"> - Consommation d'énergie / Climat - Qualité de l'énergie / Climat 	<ul style="list-style-type: none"> - Déchets (consommation de matières premières) - Utilisation du sol 	<ul style="list-style-type: none"> - Nature et paysage - Biodiversité - Qualité des matières premières - Régime des eaux - Qualité de l'eau - Qualité du sol - Qualité de l'air
Economie	<ul style="list-style-type: none"> - Coût de la vie - Infrastructure communale (investissements) - Structures économiques - Finances communales (publiques) 	<ul style="list-style-type: none"> - Marché du travail - Innovation - Impôts 	<ul style="list-style-type: none"> - Revenus - Compétences professionnelles (savoir-faire) - Autorités et administration (efficacité des ressources)
Sociétal	<ul style="list-style-type: none"> - Bruit / Qualité de l'habitat - Mobilité 	<ul style="list-style-type: none"> - Intégration et communauté - Egalité des chances et participation 	<ul style="list-style-type: none"> - Santé - Sécurité - Répartition des revenus et de la fortune - Culture et loisirs - Formation - Sécurité sociale - Collaboration et solidarité suprarégionale

Les résultats détaillés de l'analyse Profilographe de Saint-Légier – La Chiésaz se trouvent en annexe B.

2.6 Thématiques intercommunales

Les communes de Blonay et Saint-Légier-La Chiésaz ont souhaité travailler en commun sur certaines thématiques jugées prioritaires. Cette méthode de travail a été encouragée par les mandataires car elle favorise les synergies, la coordination dans l'offre de certaines prestations et services à la population, ainsi que plus d'efficacité dans l'action publique.

Après consultation avec les groupes de travail, les thèmes retenus dans le cadre de l'élaboration d'objectifs et moyens d'action intercommunaux sont les suivants : **Energie** (consommation et qualité), **Infrastructures communales** (investissements) et **Mobilité**.

3. Démarche participative

Après l'évaluation des pratiques des communes de Blonay et de Saint-Légier – La Chiésaz sous l'angle de la durabilité et la définition d'objectifs prioritaires et de moyens d'actions par la Municipalité, une démarche de participation citoyenne a été mise en place afin de favoriser l'appropriation du processus par les habitants.

Trois thèmes ont été retenus pour être discutés avec la population. Blonay a sélectionné deux ateliers sur le thème de « Blonay en 2025 », Saint-Légier – La Chiésaz a décidé d'ouvrir la discussion sur la création d'une place du village forte et les deux communes ont choisi d'organiser un atelier commun regroupant leurs deux populations sur le thème de la mobilité.

Lors de ces séances, le processus du « world café » a été utilisé afin de favoriser des discussions constructives et le partage de connaissances et des idées entre les participants. Lors d'un « world café » les participants débattent d'un sujet en petits groupes (4 à 6 personnes) autour d'une table. Les participants changent régulièrement de table, tandis qu'un rapporteur reste à la table et résume la conversation précédente aux nouveaux arrivés. Les conversations en cours sont alors stimulées et complétées avec les idées issues des conversations précédentes avec les autres participants. Au terme du processus, les principales idées sont résumées en plénière.

3.1 Blonay 2025

Lors de deux ateliers consacrés au thème du « vivre-ensemble » à Blonay en 2025, environ 25 participants étaient invités à travailler sur l'amélioration du cadre de vie à Blonay à l'horizon 2025 en prenant en compte les dimensions sociétales, économiques et environnementales.

Objectif général des ateliers : Favoriser le « vivre-ensemble » et ses conditions cadre à l'horizon 2025 à Blonay.

Objectifs secondaires des ateliers : (1) Identifier les points forts et les points faibles en termes de qualité de vie à Blonay (2) Faire ressortir des propositions permettant de transformer les points faibles en forces et d'améliorer ainsi le cadre de vie des habitants (3) Prioriser ces propositions et travailler sur des propositions concrètes.

3.1.1 Atelier 1 – 22 avril 2015, Blonay

Lors du premier atelier sur ce thème, les participants ont travaillé par groupe afin d'identifier les points forts et les points faibles de la commune en termes de qualité de vie, et de proposer des mesures permettant de transformer les faiblesses en forces.

Les points forts :

- L'environnement naturel exceptionnel de la commune (montagne, lac, etc.) ;
- La proximité des commodités (pharmacie, Coop, banque, etc.) ;
- La gestion des déchets ;
- Le sentiment de sécurité ;
- La qualité du système scolaire.

Faiblesses identifiées	Mesures associées
Manque de convivialité au centre du village	Aménager un espace villageois propice aux rencontres et aux interactions sociales intergénérationnelles.
Problématique de la mobilité (TP et TIM) qui posera d'autant plus de difficultés avec l'augmentation de la population	Améliorer la desserte en transports publics et fluidifier le trafic routier dans le village (notamment en créant des routes de contournement et en enterrant le train).
Difficulté – notamment pour les jeunes couples – de se loger de manière abordable dans le village.	Construire des logements à loyer abordable et des logements protégés pour les aînés

3.1.2 Atelier 2 - 29 avril 2015, Blonay

Lors de ce second atelier, les participants ont continué leurs réflexions afin d'améliorer le cadre de vie à l'horizon 2025 en travaillant sur les thèmes suivants : le tourisme, la desserte en transports publics, la communication entre les autorités et la population, la verdure en ville et la place du village. Plusieurs éléments sont ressortis de cette séance :

- Pour le **tourisme**, il est proposé de créer un support d'information (flyer, site internet) qui regroupe l'offre en matière de logement, d'activités culturelles, sportives, etc. destinée aux touristes. Ce document pourrait être mis à disposition des personnes intéressées dans les gares et les offices du tourisme de la région. Les participants ont également suggéré de créer des sentiers pédestres dans le village et d'améliorer la signalisation des sentiers et activités existants.
- Afin d'améliorer la **desserte en transports publics**, les participants ont suggéré de créer une ligne de bus en boucle qui permettrait de desservir de manière régulière le haut et le bas du village, tout en augmentant la cadence des trains sur les hauts. La mise en place de subventions pour favoriser la mobilité électrique (voitures, vélos) est également proposée.
- Concernant la **communication entre la population et les autorités**, le groupe de travail a suggéré d'organiser plusieurs fois par année des séances thématiques avec les élus avant le conseil communal avec différents publics cibles (jeunes, aînés, étrangers, etc.).
- Afin d'augmenter les **espaces verts** en ville, les participants ont proposé d'arboriser et de végétaliser la place du village et de maintenir les espaces verts existants en les aménageant pour les activités de détente. Les sentiers pédestres devraient également être mieux signalisés et une boucle balisée pourrait être créée entre les deux villages en reliant les sentiers déjà existants.
- Finalement, afin de pallier le manque de convivialité de la **place du village**, les participants ont proposé d'améliorer l'offre en animation, en organisant par exemple un marché hebdomadaire et des spectacles organisés par des sociétés locales (gymnastique, musique, etc.). Un parking vélo devrait également être créé à proximité immédiate de la place afin de favoriser la mobilité douce.

Les résultats détaillés des ateliers 1 et 2 se trouvent en annexe C et D.

3.1.3 Retour sur les propositions par la Municipalité de Saint-Légier – La Chiésaz

Après avoir pris connaissance des différents éléments proposés lors des ateliers, la Municipalité de Saint-Légier – La Chiésaz s'est prononcée sur chacun d'eux :

Faiblesses identifiées	Mesures proposées par les participants	Remarques de la Municipalité
Vie de village		
Manque de vie au village	Marché le samedi matin	Une première étape va être le déplacement du marché de la Rte de Tercier à la Place du Village. Il restera pour l'instant le vendredi matin. D'entente et en dialogue avec les marchands, nous pourrions ensuite envisager un éventuel déplacement au samedi matin
	Mise en place de bancs fixes	A envisager, il semble y en avoir suffisamment
	Mise à disposition d'une tente en cas de mauvais temps	Pas de projection de ce type pour l'instant
	Suppression des 4 places de parc ou interdiction du stationnement le samedi	Des places de dépose 15 minutes permettent de se parquer un court moment. Cette mesure fait partie du plan d'aménagement du centre
	Aménagement d'un parking vélos	A mettre en place
Place du village à revoir	Ouvrir le restaurant le samedi, possibilité de négocier avec les privés ?	L'exploitation du restaurant est privée. La Municipalité a déjà essayé à plusieurs reprises avec le gérant du restaurant, sans succès. Elle tentera une nouvelle approche dans ce sens
Mobilité		
Mauvaise desserte en TP des zones périphériques	Bus en boucle centré sur la gare et prolongation de la ligne Vevey-Blonay	Des études sont en cours sur le plan régional. Une desserte Blonay-centre, Saint-Légier – gare et collège fait partie de la réflexion

Besoin de développer les TP pour l'avenir	Gratuité des TP, augmenter la cadence de bus et trains, favoriser les TP plutôt que les TIM	Réflexions délicates. Les transports sont pris en charge par la collectivité pour toute la ligne qui n'est pas reconnue pour le trafic régional
	Adaptation de la grandeur des bus en fonction de l'heure	Cela n'apparaît pas comme un manque au vu des statistiques
	Eventuellement bus à la demande	A étudier. S'inspirer d'autres expériences dans le canton et dans le canton de Neuchâtel
Inadaptation des accès et des cadences des trains avec l'augmentation de la population	Mise en place de sens unique pour entrer et sortir de Blonay, mise sous tunnel du train et route de contournement	Changement de cadence prévu au plus tard pour 2019 par le GoldenPass
Problèmes de circulation qui s'empirent avec l'agrandissement du village	Création d'une route qui part de la Brulerie et suit le chemin piéton le long de la voie ferrée jusqu'à la laiterie afin d'éviter deux passages à niveau. Zone piétonne vers la maison Picson	Des études sont en cours pour délester les routes principales et éventuellement procéder à des mesures favorisant les petites capillarités
	Navette électrique à cadence régulière desservant le bas du village	Difficile, mais à étudier. Se recoupe un peu avec les bus-taxi ou bus à la demande
	Subventionnement pour la mobilité électrique	Les communes subventionnent l'achat de 10 ou 20 vélos électriques par année
Logement		
Difficulté pour les jeunes à se loger de manière abordable	Création d'immeubles à loyer abordables, coopératives de logement favorisant les rencontres et les partages	A mettre en place, mais en pleine réflexion actuellement. Par exemple, parcelle 2505
Manque de logements protégés pour les aînés	Projet en cours déjà en réalisation, mais peur que ce projet engendre des coûts trop importants	A mettre en place, mais en pleine réflexion actuellement. Par exemple, parcelle 2505
Activités économiques		
Accueil des visiteurs/touristes	Créer une page d'accueil « Activités touristiques » sur le site internet de la commune en plusieurs langues	A étudier
	Regrouper l'offre d'hébergement, activités extérieures et culturelle	A étudier
	Peu de chambres d'hôtes	Prévoir une animation touristique (train Blonay-Chamby)
Manque d'informations	Mettre à disposition des touristes ces informations à la gare	A étudier
	Créer des circuits pédestres dans le village	A étudier et mettre en place ; il en existe déjà pour les Pléiades
	Impliquer des guides amateurs	A étudier
Environnement urbain		
Manque de cohérence architecturale	Favoriser une architecture plus harmonieuse	La loi sur les marchés publics oblige les communes à suivre des prescriptions strictes en matière d'adjudication de travaux
	La bosse doit rester verte et ouverte au public	Il n'est pas envisagé de modifier la bosse, surtout du côté château. Il n'est par contre pas impossible que l'implantation d'immeubles du côté du Ch. du Pré de l'Etang soit étudiée
	Augmenter la verdure et l'arborisation sur la place du village	A étudier

Manque de cohérence architecturale	Améliorer la signalisation sur les sentiers pédestre existants et proposer un tour du village jusqu'à Saint-Légier et retour	A mettre en place, très bonne idée
	Végétaliser les façades	A étudier
	Créer des zones de pique-nique à Mon Foyer et à l'Ancien-Stand avec un point d'eau potable	Des tables ont été mises en place et le muret supprimé. On peut d'ores et déjà constater une forte utilisation de ces espaces
	Création d'un espace de détente et pique-nique aux Chevalleyres près du parking Chauderon	La commune ne dispose pas de terrain aux Chevalleyres et n'est pas en mesure de répondre à cette demande
	Préserver les zones de vignobles avec leurs cheminements	A mettre en place
Citoyenneté		
Communication et écoute entre la population et les autorités	Organiser une séance thématique après le conseil communal avec la population ou des groupes cibles (jeunes, aînés, etc.)	Les Municipalités des deux villages ont mis en place un nouvel organe de communication avec Comm-une-info, en partenariat avec les groupements de commerçants et artisans. Blonay a mis en place des carrefours-rencontres afin de faciliter la communication avec la population et de permettre aux habitants de s'adresser de manière directe aux membres de l'exécutif.

3.2 Place du village de Saint-Légier – La Chiésaz

Environ 36 habitants de la commune de Saint-Légier – La Chiésaz étaient invités à réfléchir à la création et au développement d'un cœur du village fort.

Objectif général des ateliers : Cerner les enjeux et définir une stratégie réaliste pour disposer d'un vrai « cœur du village ».

Objectifs secondaires des ateliers : (1) Identifier les caractéristiques d'un cœur du village fort (2) Faire ressortir ce qui pourrait être mis en place pour favoriser le développement de ce cœur de village (3) Prioriser ces propositions et travailler sur des projets concrets.

3.2.1 Atelier 1 - 5 mars 2015, Saint-Légier – La Chiésaz

Lors du premier atelier organisé, les participants ont travaillé par groupe afin d'identifier les caractéristiques d'un cœur du village fort et attractif. Certains adjectifs sont revenus plusieurs fois dans les propositions des groupes : piétonnier, commerçants, animé/tranquille, intergénérationnel, communautaire, accessible, culturel, récréatif, accueillant, convivial, esthétique, attractif...

Les groupes ont ensuite identifié les éléments qui devraient être mis en place pour favoriser le développement de ce cœur du village. Plusieurs caractéristiques ont été mises en avant:

- La place du village devrait être un **espace de rencontre** et un **lieu de vie** : lieu de convivialité avec une place de jeu, de la verdure et différentes activités. La place devrait être esthétique et respecter le paysage environnant. Les activités culturelles et les rencontres (intergénérationnelles notamment) devraient y être encouragées et favorisées (avec la mise en place d'une crèche notamment).
- Les **activités commerciales** devraient y être favorisées : organiser un marché à ciel ouvert hebdomadaire, encourager l'installation de commerces et services (éventuellement y regrouper l'administration communale), établissements publics tels que restaurants, pubs, etc. et possibilité de se parquer à proximité.
- La **mobilité** est un enjeu important de la création d'un tel espace : les participants ont proposé la création d'un parking souterrain sous la place du village afin de détendre la situation du stationnement dans le village. Le trafic devrait également être régulé (limitation de la traversée du village), et des espaces piétonniers pourraient être aménagés (passerelle de liaison piétonne entre le centre Placotin et les futurs commerces du cœur, création d'une zone piétonne et augmentation du nombre de passages piétons et des trottoirs).
- Les participants ont également mis en avant le besoin de prendre en compte le rapprochement entre les communes de **Blonay et de Saint-Légier – La Chiésaz**. Ils ont donc proposé de créer la place du village aux

Château de Blonay pour que cet espace soit partagé par les habitants des deux communes en vue d'une éventuelle fusion.

3.2.2 Atelier 2 - 12 mars 2015, Saint-Légier – La Chiésaz

Les participants de ce second atelier étaient invités à travailler sur des projets concrets en tenant compte des propositions faites lors de la première séance. Ils ont travaillé sur les activités qu'ils souhaiteraient voir se développer sur la future place et les aménagements nécessaires à leur réalisation :

- Favoriser les **activités commerciales** dans les environs immédiats de la place (côté sud). Faciliter l'accès en voiture grâce à un parking souterrain. Assurer la convivialité de la place par divers établissements publics tels qu'un restaurant et/ou un café.
- Faciliter l'**accès piétonnier** à cette zone par l'amélioration et le développement des infrastructures piétonnières (par ex. construction d'une passerelle piétonnière entre le collège et la salle du Grammont).
- Mettre en place d'un **marché hebdomadaire** à ciel ouvert avec des artisans régionaux.
- Créer un **espace ludique** pour les petits (place de jeux) et les grands (jeu d'échec, pétanque, etc.).
- Mettre à disposition un **espace de détente** avec possibilité de pique-niquer.
- Promouvoir l'**intégration des communautés étrangères** avec l'organisation d'une fête multiculturelle, présentation hebdomadaire d'une communauté, etc.
- Organiser des **événements** tels que la Saint-Nicolas, une foire aux géraniums, ateliers divers (confection couronnes de Noël, peinture œufs de Pâques, etc.), offrir la possibilité aux associations locales d'organiser des manifestations (ex. fanfare, danse, etc.).
- Favoriser la **culture** (cinéma en plein-air, lieux d'exposition, concerts, etc.), la **vie associative** (espace intérieur à disposition des sociétés locales, ouverture de la salle du Grammont au public et sociétés locales) et le **tourisme** (point d'information, visites guidées du village, etc.).
- Mettre l'accent sur l'**esthétisme** de la place avec de la verdure (éventuellement un espace arborisé), des arcades, etc.

Les résultats détaillés des ateliers 1 et 2 se trouvent en annexe E et F.

3.2.3 Retour sur les propositions par la Municipalité de Saint-Légier – La Chiésaz

Avant toute prise en compte des propositions nombreuses et intéressantes, il faut rappeler que :

- la commune n'est pas propriétaire de terrains pouvant constituer un cœur du village et qu'il s'agit de négocier avec les propriétaires les conditions qui permettent d'entrer en matière pour une vision communautaire de l'espace ;
- la Municipalité travaille sur un projet global d'aménagement de la traversée du village (du giratoire de Ferreyres à la limite avec Blonay).

Les diverses propositions appellent les commentaires suivants :

1. **Des espaces de rencontre et de vie.** A discuter avec les propriétaires pour l'aménagement des parcelles permettant un équilibre entre les activités commerciales, les logements, les espaces publics et la mobilité douce. Les propositions de place de verdure, jeux, fontaine sont à combiner avec les cheminements piétonniers. Les questions des servitudes doivent être analysées.
2. **Des activités commerciales.** Discussions en cours avec le souhait d'offrir au village une « moyenne surface » avec des commerces adjacents. La possibilité d'un marché à ciel ouvert est à envisager.
3. **Des structures de mobilité.** Nécessité d'un parking souterrain pour les commerces, mais en coordination avec la circulation dans le village et les autres possibilités de stationnement. Penser globalement les relations entre les différents lieux de vie communautaires et favoriser la mobilité douce entre les bâtiments scolaires et avec la grande salle, l'église et l'auberge et son annexe à l'est et avec l'administration communale, la poste, les commerces et établissements publics à l'ouest. A coordonner avec un arrêt de bus ? La suggestion d'une passerelle sur la Route des Deux-Villages est clairement déconseillée par les architectes-urbanistes. Trottoirs et passages piétons sont à intégrer dans l'aménagement de la Route des Deux-villages.

Les différentes suggestions faites par les groupes de travail du second atelier et en particulier celles de la synthèse de la page 72 (annexe) sont pertinentes et devront être intégrées dans une démarche synchronisée, déjà amorcée, entre le projet de traversée du village et la valorisation de parcelles privées.

3.3 Mobilité

Les habitants des deux communes ont participé à deux ateliers communs sur le thème de la mobilité intercommunale. Ces ateliers ont réuni environ 37 participants.

Objectif général des ateliers : Maitriser et fluidifier le trafic automobile dans les communes en favorisant le report modal vers les transports publics et la mobilité douce.

Objectifs secondaires des ateliers : (1) identifier les forces et faiblesses en termes de mobilité sur les deux territoires (2) Faire ressortir des propositions d'amélioration favorisant un report modal (3) Prioriser ces propositions et travailler sur des projets.

3.3.1 Atelier 1 - 19 mars 2015, Saint-Légier – La Chiésaz

Lors de ce premier atelier, les habitants de Blonay et de Saint-Légier – La Chiésaz étaient invités à travailler en commun sur le thème des mobilités intercommunales. Les participants ont tout d'abord identifié les forces et les faiblesses en termes de mobilité sur les deux territoires communaux (mobilité douce, transports publics et transports individuels motorisés). Les participants ont ensuite proposé des mesures concrètes afin de transformer les faiblesses identifiées en forces.

Transports publics

Forces identifiées :

- Bonne desserte par le train CEV, fréquence importante.
- A Blonay, ligne VMCV qui dessert La Tour-de-Peilz et Chailly.
- Bus pyjama les vendredis et samedis soirs.
- Parkings vélos couverts dans les gares principales.

Faiblesses identifiées	Mesures associées
Tarif des transports publics trop élevé	Création d'un tarif indigène, subvention à l'achat d'un abonnement de transports publics
Cadence horaire le soir et les jours fériés insuffisante	Cadence semi-horaire coordonnée avec les CFF les soirs, prolongation des horaires et amélioration de la desserte des hauts
Ligne CEV décentrée par rapport à l'évolution des villages	Construction de P+R à proximité des haltes et services de bus
Pas de desserte en TP autre que les trains	Création de nouvelles lignes de bus (202 et circulaire Saint-Légier – Blonay par exemple)

Transports individuels motorisés

Forces identifiées :

- Deux accès directs à l'autoroute ;
- Existence de nombreuses routes verticales ;
- Parkings à Blonay ;
- Routes de contournement (Route de la Tuilière, Ch. des Oches, Rte de Pré-au-Blanc, Rte de Boulingrins, etc.).

Faiblesses identifiées	Mesures associées
Surcharge de trafic sur la route des Deux-Villages	Itinéraires obligatoires, limitations de vitesses, modérateurs de trafic, etc.
Passages à niveau qui entravent la circulation routière	Déplacement de la route cantonale en amont de la voie CEV, mise en tunnel du train, etc.
Trafic trop important autour des écoles	Création de parkings de délestage, ramassage scolaire imposé

Mobilité douce

Forces identifiées :

- Présence de beaucoup de verdure ;
- Maillage de cheminements piétons existants (notamment le long de la ligne CEV) ;
- Centre historique.

Faiblesses identifiées	Mesures associées
Chemins piétons discontinus le long de la voie de chemin de fer	Réalisation de chemins piétons continus le long de la ligne CEV entre Blonay et Saint-Légier
Imperméabilité Nord/Sud due aux autoroutes	Créations de passages piétons et cyclistes continus
Absence de trottoirs sur certains axes dangereux	Construction de trottoirs avant toute nouvelle construction (Boulingrins, Oches, Chenalettaz, etc.)
Manque de passages piétons à Saint-Légier – La Chiésaz (Grande Salle, Etang Krebs).	Marquage de nouveaux passages, éventuellement pose de signalisations lumineuses

3.3.2 Atelier 2 - 26 mars 2015, Blonay

Lors de ce second atelier les participants ont réfléchi aux aménagements qu'ils jugeaient nécessaires afin de maîtriser et fluidifier le trafic automobile en favorisant le report modal vers les transports publics et la mobilité douce.

Transports publics

Les participants ont réfléchi collectivement à la question suivante : Afin de rendre plus attractive l'utilisation des transports publics, quelles modifications devraient être apportées aux lignes de bus existantes et quelles nouvelles lignes devraient être créées ?

- Création de nouvelles lignes de bus : (1) Blonay et Saint-Légier par les hauts (2) La Chiésaz – Saint-Légier – Hauteville (3) Vevey – La Veyre (4) Blonay – Châtel-St-Denis (5) Vevey – Boulingrins – Vevey (voir annexe H pour le détail des circuits).
- Augmentation de la cadence du CEV sur les Chevalleyres ainsi que les soirs et les weekends.

Afin d'augmenter l'utilisation des transports publics et de la mobilité douce en fluidifiant le trafic individuel motorisé, les participants ont proposé les mesures suivantes :

- Baisse du prix des transports publics (éventuellement combiné avec une subvention), création d'une zone tarifaire Vevey – Les Chevalleyres et d'un tarif indigène.
- Prolongement et augmentation des cadences.
- Autoriser l'utilisation des transports scolaires aux habitants.

Transport individuel motorisé

Les participants ont réfléchi collectivement à la question suivante : Quels aménagements (feux, passages piétons, etc.) permettraient de limiter le trafic sur la route des Deux-Villages et autour des écoles ?

- Elargissement des routes de contournement (Chenalettaz, Flumez, Boulingrins).
- Maîtrise de la vitesse (radars fixes, panneaux indicateurs de vitesse, limitation de la vitesse).
- Signalisation des routes de contournement et obligation de les emprunter (Boulingrins, Cuarroz, Lacuex, Chenalettaz, Flumez, etc.).
- Communication des enjeux liés à la mobilité auprès de la population.

Afin d'augmenter l'utilisation des transports publics et de la mobilité douce en fluidifiant le trafic individuel motorisé, les participants ont proposé les mesures suivantes :

- Utilisation des routes de contournement verticales et horizontales pour le délestage (ex. Chenalettaz) et amélioration de la signalisation pour promouvoir leur utilisation.
- Limitation de la vitesse sur la Route des Deux-Villages (radars, panneaux indicateurs de vitesse, revêtement coloré en fonction de la vitesse, zones de rencontre).
- Dépose des enfants dans des zones aménagées et périphériques aux bâtiments scolaires, mise en place d'un Pedibus afin de décharger les accès aux écoles.
- Développer l'offre Mobility dans les deux villages.

Mobilité douce

Les participants ont réfléchi collectivement aux questions suivantes : Quels aménagements (bandes cyclables, zones de stationnement autour des écoles, commerces et arrêts de transports publics) permettraient de rendre les déplacements à vélo plus attractifs ? Quels axes piétonniers devraient être modifiés ou créés pour faciliter la mobilité douce ?

- Construction des tronçons manquants sur le chemin piétonnier le long des voies du CEV.

- Construction de pistes cyclables sur les routes de contournement (Boulingrins, Pré-au-Blanc, Tuillières, Osches) et sur la Rte de Vevey.
- Mise en place d'une offre VLS et construction de parkings vélos sécurisés à proximité des grands générateurs.
- Création d'une zone 20km/h sur la route des Deux-Villages et des Areneys.
- Construction des trottoirs manquant afin de relier les deux villages et les communes du bord du lac.

Afin d'augmenter l'utilisation des transports publics et de la mobilité douce en fluidifiant le trafic individuel motorisé, les participants ont proposé les mesures suivantes :

- Mise en place d'un système de vélos en libre-service (avec assistance électrique).
- Exiger des plans de mobilité pour les entreprises.
- Promouvoir des événements pour la mobilité douce (semaine de la mobilité, journée sans voiture, etc.).
- Sensibiliser la population aux alternatives.

Les résultats détaillés des ateliers 1 et 2 se trouvent en annexe G et H.

3.3.3 Retour sur les propositions par les Municipalités de Blonay et Saint-Légier – La Chiésaz

Après avoir pris connaissance des différents éléments proposés lors des ateliers, les deux Municipalités les ont analysés et ont fait des propositions.

Transports publics

Mesures proposées par les participants	Remarques des Municipalités
Mise en place d'un tarif indigène, subvention pour l'achat d'un abonnement	Le tarif indigène n'est plus possible dans le cadre de Mobilis. Le Conseil Communal de St-Légier vient de refuser une proposition dans ce sens
Cadence demi-horaire en liaison avec les CFF le soir, prolongation des horaires, amélioration de la desserte des hauts	Dès 2019, la cadence des trains sera de 15 minutes. Des discussions sont en cours avec MVR concernant les autres demandes
P+R et parkings à proximité des haltes, service de bus vers les haltes	Projet de parking et de P+R pour la zone industrielle de St-Légier – La Chiésaz
Création de nouvelles lignes de bus	Des projets des nouvelles lignes sont actuellement en cours
Amélioration des accès aux haltes	Réalisation d'un trottoir vers Saint-Légier – Village
Création d'un passage piéton sous voie au passage à niveau vers Denner	A étudier avec MVR, mais l'Office Fédéral des Transports n'a pas exigé de passage sécurisé à cet endroit
Remarques des participants	Remarques des Municipalités
Correspondances pas toujours optimales	Synchronisations difficiles (ne sont pas du ressort des communes)
Complexité pour obtenir les billets	Des discussions pourraient avoir lieu avec les sociétés de transports. Des distributeurs occupent tous les réseaux desservis
Manque d'éclairage sur les panneaux - horaires	En cours de correction par les MVR
Zones Mobilis trop compliquées	Prises de décisions où les TP locaux ont peu de poids
Bus de la ligne 207 trop grands	Si les bus 207 semblent parfois trop grands, il n'en est pas de même pour l'ensemble de la ligne et surtout sur l'ensemble de l'horaire de la journée. Des « changements volants » de taille de véhicule ne semblent pas possibles
Manque de parkings autour des haltes	Le parking du Grand-Pré de Blonay, à raison de CHF 5.— la journée, peut servir de P+R pour les habitants des hauts de Blonay. La place de la Gare de Saint-Légier – La Chiésaz est actuellement sous-utilisée
Résumé des aménagements proposés	Remarques des Municipalités
Création d'une liaison entre la gare de Blonay et les Chevalleyres	Actuellement pas du tout envisagée

Création d'une nouvelle liaison en boucle Vevey – Boulingrins – Vevey	Etude régionale en cours
Maintien des passages à niveau pour limiter la vitesse de circulation dans les villages	Proposition contestée par d'autres habitants (groupe sur les TIM)
Mise en place d'un bus-navette pendant l'hiver Les Motalles – Lally	Réflexion en cours notamment en liaison avec le futur espace régional des Pléiades
Prévoir dans l'ancien bâtiment communal de la gare un espace protégé	Réflexion à inclure dans le programme qui est en train de se mettre en place
Création d'une nouvelle ligne de bus Vevey - Praz Dagoud – ZI de la Veyre	Etude régionale en cours
Cadence augmentée du CEV sur les Chevalleyres et ainsi que le soir et weekend	Pas dépendant des communes. Néanmoins, une demande d'étude peut être faite auprès de MVR
Création d'une ligne de bus entre Blonay et Saint-Légier en passant par les hauts	Etude régionale en cours
Création d'une ligne de bus entre La Chiésaz – St-Légier – Hauteville	Etude régionale en cours
Eventuellement création d'une ligne de bus entre Vevey et La Veyre	Etude régionale en cours
Eventuellement création d'une ligne de bus entre Blonay et Châtel-St-Denis	Pas envisagée pour l'instant. Bassins de transports différents, tarifications et législations différentes

Transports individuels motorisés

Mesures proposées	Remarques des Municipalités
Itinéraires obligatoires sur la Rte des Deux-Villages aux heures de pointes, limitations de vitesse avec radars permanents ou péages, modérateurs de trafic	Difficile de limiter l'accès des infrastructures routières, préférence aux aménagements urbains modérant le trafic. Avant-projet de traversée du village en cours
Déplacement de la RC en amont de la voie CEV, tunnel, échange du tracé du train et de la route au niveau du château de Blonay afin de limiter les traversées des passages à niveau	Si la suppression de tous ou partie des passages à niveau de Blonay peut soulager les Blonaysans, cette opération ne changera rien à la question de la traversée de St-Légier. Nous devons réfléchir de concert à plusieurs solutions à mettre en place en parallèle afin de diluer le trafic
Parkings de déstassement, ramassage scolaire imposé, interdire les voitures autour des écoles	Le ramassage scolaire a un coût, spécialement en liaison avec les exigences légales fédérales. Il est impossible de pouvoir envisager un ramassage scolaire généralisé. St-Légier a mis en place des mesures avec un parking de dépôt et de reprises à l'église de La Chiésaz. Un chemin totalement sécurisé permet de rejoindre l'école. Des améliorations doivent être apportées en collaboration avec les divers usagers.
Création d'un rond-point à Pré-aux-Blanc / Rio-Gredon pour améliorer l'embranchement difficile de la route de contournement vers la zone industrielle	L'Etat limite la prolifération des giratoires : celui de Rio Gredon est trop proche de la bifurcation vers Pré-aux-Blanc
Créer des arcades dans les maisons pour laisser passer les piétons au goulet du Café du Raisin et café du Soleil	Plan d'alignement envisagé différemment. Pas ou peu de changements possibles avant plusieurs années.
Meilleure coordination entre les communes de Blonay, Saint-Légier et La Tour-de-Peilz autour du giratoire de Boulingrins	Collaboration des trois communes pour l'aménagement de la Rte des Boulingrins (traitement de recours suite à la mise à l'enquête en cours)
Création de nouveaux parkings à St-Légier	Difficile de par la densité de construction, terrains disponibles en mains privées, lois et règlements supérieurs

Elargissement de la Route de Boulingrins et création de trottoirs	Trottoir prévu dans la mise à l'enquête en 2015. Pesée d'intérêts entre une route trop large (vitesse) ou trop étroite.
Résumé des aménagements proposés	Remarques des Municipalités
Elargissement du Ch. de Chenalettaz, du ch. de Flumez, de Blliaz et de Boulingrins	Chenalettaz en cours d'avant-projet, Boulingrins à l'enquête publique en 2015, Flumez et Baillaz à étudier, mais problématique de la pente (surtout en hiver)
Amélioration de la signalisation pour Praz-Dagoud (pour les écoles)	A étudier
Descente par les routes de détournement verticales comme Cuarroz, Lacuex, Chenalettaz ou Flumez	Longueur des procédures, voire impasse, avec les riverains
Pose de radars automatiques	Les mesures ponctuelles qui sont régulièrement effectuées n'ont pas démontré la nécessité de telles mesures
Limitation de la vitesse	Exigences de l'Etat sur RC en traversée de localités (50 km/h). A tenter de renégocier avec les services de l'Etat.
Panneaux indicateurs de vitesse	A étudier
Création de zones de dépose pour les enfants à proximité des écoles	En test
Communication des enjeux de mobilité à la population	Proposition à mettre en œuvre. Séance d'information TP organisée par St-Légier en novembre 2015.
Création d'une boucle à sens unique dans le centre de Blonay	Délicat à mettre en place. Ce dispositif est utilisé lors de grosses manifestations : il favorise le passage de véhicules à certains endroits où cela ne serait pas nécessaire. Une étude complémentaire pourrait être faite. Le résultat pourrait être une augmentation de la vitesse
Elargissement de la chaussée de Chenalettaz	Avant-projet en cours, mais difficultés géologiques et probables expropriations (coûts, durée)

Mobilité douce

Mesures proposées	Remarques des Municipalités
Réalisation des cheminements le long de la voie CEV entre Blonay et St-Légier	A envisager, études à faire
Création d'espaces piétons ou cyclistes continus pour contrer l'imperméabilité Nord-Sud des autoroutes	Trottoir et bande cyclable sur la Rte des Boulingrins. En attente de la réponse de la Municipalité de Saint-Légier au postulat UDI
Création de trottoirs avant toute nouvelle construction (Boulingrins, Oches, Chenalettaz...)	A étudier lors de la réfection de chaque chemin (trottoir prévu dans la mise à l'enquête des Boulingrins)
Réalisation des passages, pose de signalisation lumineuse à Saint-Légier	Actuellement véto des services de l'Etat. A reprendre lors de l'aménagement de la Route des Deux-Villages
Eviter la mixité piétons-vélos-autos sur les trottoirs	A étudier de cas en cas en fonction de l'espace disponible
Mise en place de réseaux efficaces et sécurisés pour les vélos	Proposition à situer dans le cadre de la disponibilité et du coût des terrains idoines
Goldenpass mal adapté aux vélos	Peu de maîtrise des communes. Ces remarques seront faites dans le cadre du Conseil d'administration
Création de passages piétons le long des routes principales et giratoires	Sous réserve des autorisations cantonales
Amélioration des indications pour les parcours pédestres	A envisager, d'entente avec les associations concernées

Résumé des aménagements proposés	Remarques des Municipalités
Construction du chemin piétonnier depuis la croisée du Ch. de la Scie à St-Légier, jusqu'à la gare de St-Légier et Vevey	A étudier et mettre en œuvre
Construction des trottoirs manquants sur les routes et chemins reliant nos villages et les villes du bord du lac	A étudier
Délimitation de zones sans circulation autour des écoles avec création de chemins Pedibus depuis les parkings	A étudier
Création de zones 20 sur la Rte des Deux-Villages et des Arenays	Veto actuel de l'Etat et réflexion dans le cadre de l'aménagement de la traversée du village
Pistes cyclables sur les routes de contournement	A étudier
Création de parkings vélos sécurisés près des haltes TP	A étudier
Mise en place d'une offre de vélos en libre-service	A étudier dans le cadre régional

Résultats et recommandations

4.1 Recommandations – thèmes spécifiques à la commune de Blonay

Ce chapitre recueille, pour chaque thématique, les objectifs et les mesures établis par le groupe de travail communal et les recommandations complémentaires des mandataires. Il intègre également les propositions issues des ateliers participatifs.

4.1.1 Déchets

Blonay a introduit récemment la taxe au sac. Il est important de poursuivre sur cette voie d'une plus grande équité et protection de l'environnement via l'application du principe du pollueur-payeur. Plusieurs méthodes d'application existent et nous recommandons donc à la Municipalité de poursuivre la réflexion en cours sur le choix du meilleur mode de gestion pour la commune.

Une bonne gestion des déchets passe aussi par l'information et la sensibilisation de tous les acteurs internes et externes à l'administration, des adultes comme des plus jeunes.

a) La commune poursuit l'amélioration du tri sur son territoire

- Remplacer le système de la taxe au sac par le système de la taxe au poids.
- Développer et améliorer les éco-points.

Mesure complémentaire proposée lors des ateliers participatifs

- Développer le réseau des éco-points afin de conserver la qualité du service actuel.
- Communiquer aux acteurs concernés les avantages d'un meilleur tri.
- Sensibiliser les élèves et les enseignants à la réduction et au recyclage des déchets.
- Former le personnel en charge des déchets.
- Inciter au respect des règlements et réprimer les comportements fautifs.

Objectifs et mesures complémentaires proposés par les mandataires

b) La commune diminue la quantité de déchets qu'elle produit en interne (administration exemplaire)

- Négocier la récupération des emballages avec les fournisseurs dans le cadre d'une politique d'achats responsables, intégrant des critères sociaux et environnementaux.
- Trier et valoriser les déchets produits par les services.

4.1.2 Qualité et régime des eaux

L'eau est une ressource multifonctionnelle : support vital pour les humains, animaux et végétaux, mais aussi élément important du paysage, source d'énergie et lieu de loisirs, pour donner quelques exemples. Même en Suisse, souvent qualifiée de château d'eau de l'Europe, prendre des mesures en faveur de son utilisation rationnelle et du maintien de ses fonctions est fondamental.

a) La commune continue ses actions de sensibilisation sur l'utilisation rationnelle de l'eau

- Communiquer et sensibiliser les citoyens à la problématique de l'eau par des actions régulières.

b) La commune promeut la récupération de l'eau de pluie

- Introduire une incitation financière.

c) La commune maintient ses cours d'eau en état naturel par un entretien régulier

- Favoriser la biodiversité par des actions en collaboration avec des milieux proches de la nature.

d) La commune assure une qualité de l'eau irréprochable

- Assurer la qualité des eaux via un suivi régulier.

4.1.3 Utilisation du sol

La révision de la loi suisse sur l'aménagement du territoire (LAT) entrée en vigueur en 2013 impose de nouveaux défis aux communes. Visant la limitation de l'étalement urbain via la densification qualifiée des centres, elle se fixe d'entreprendre un nouveau pas vers l'exploitation rationnelle du sol, ressource dont il ne faut pas oublier le caractère fini. Prévoir des actions en ce sens et mettre en adéquation les plans communaux constituent des mesures avisées de la part des communes.

a) La commune met en place une politique foncière qui lui permet de maîtriser harmonieusement son développement

- Fixer des règles dans le PGA permettant la densification du centre.
- Travailler de concert avec la CORAT pour modifier le périmètre des centres.
- Rattacher la zone des Chevalleyres à l'intérieur du périmètre des centres.
- Contacter des partenaires financiers pour développer les PPA avec des projets concrets.

b) La commune maintient des zones vertes au centre de la localité

- Pérenniser les zones vertes par la création de PPA.
- Entretien du patrimoine forestier, viticole, agricole et des alpages.

Objectifs et mesures complémentaires proposés lors des ateliers participatifs

c) La commune préserve et aménage les espaces verts existants

- Maintenir et améliorer la présence d'espaces verts (ex. la bosse, place du village).
- Aménager ces espaces de telle sorte que les citoyens puissent en profiter (espaces de détente, pique-nique, etc.).
- Préserver les zones de vignoble.

d) La commune crée des conditions cadres permettant d'améliorer la convivialité de la place du marché

- Proposer des animations régulières sur la place (marché folklorique, dégustation de vins et de produits locaux, foodtrucks, spectacles, etc.).
- Prévoir de nouveaux aménagements sur la place (bancs fixes, parking vélos, supprimer les places de parc ou interdire le stationnement le samedi, etc.).
- Engager un animateur socio-culturel responsable des animations et de l'encadrement des jeunes.

Objectif et mesure complémentaires proposés par les mandataires

e) La commune s'oriente vers un développement urbain durable

- Inscrire les critères du développement durable dans l'aménagement du territoire. Dans le cadre d'une vision globale, il est recommandé de coordonner les différentes actions déjà indiquées dans d'autres chapitres de ce document et de les implémenter en relation aux principes de l'urbanisme durable. Cela signifie coordonner densification et transports publics, favoriser la mobilité douce et l'intermodalité, garantir la qualité et la continuité des espaces publics et de la trame verte.

4.1.4 Finances et impôts

Pour un développement communal durable, une bonne santé financière est indispensable au même titre que l'équité sociale, la gestion rationnelle des ressources et la protection de l'environnement. Les stocks des trois

capitaux (économique, social, environnemental) d'une communauté doivent pouvoir se reproduire sur le long terme. L'idéal serait de poursuivre l'amélioration de la situation financière communale tout en préservant le coefficient d'imposition actuellement en vigueur pour les personnes physiques, favorable en comparaison cantonale.

a) La commune améliore son degré d'autofinancement

- Contenir les investissements.

b) La commune améliore la maîtrise des charges

- Poursuivre la mise en place du suivi budgétaire.

c) La commune rembourse les emprunts

- Agir fermement sur la future péréquation intercommunale.

d) La commune diminue la pression fiscale communale

- Mettre en place un système d'indicateurs de gestion.

e) La commune met en place des collaborations de manière systématique

- Mettre en place des partenariats public-privé pour chaque nouvelle infrastructure.

Objectif et mesure complémentaires proposés par les mandataires

4.1.5 Coût de la vie

Le coût de la vie est élevé à Blonay, notamment à cause du prix des logements. Cela, couplé à une offre d'emploi assez faible, peut pousser des jeunes blonaysans à se déplacer dans d'autres communes. La Municipalité peut développer une politique proactive pour agir sur le marché du logement.

a) La commune préconise la réalisation de logements à loyer modéré pour les ménages des classes moyennes

- Prévoir des zones d'habitation à loyer modéré et des coopératives de logements dans la planification communale.

Objectif et mesure complémentaires proposés lors des ateliers participatifs

b) Développer l'offre de logements à loyers modérés et les coopératives d'habitation

- Favoriser la construction d'appartements à loyer modérés et les coopératives d'habitation intergénérationnelles favorisant les rencontres et les partages.

Objectifs et mesures complémentaires proposés par les mandataires

4.1.6 Autorités et administration

Un important moyen de sensibilisation au développement durable est celui d'agir par l'exemple. L'administration communale peut entreprendre des actions en faveur de l'environnement et du bien-être social aussi bien dans le quotidien que sur le long terme. Des directives internes constituent le moyen d'influencer les comportements des employés en des domaines spécifiques.

a) L'administration communale adopte un comportement exemplaire et durable

- Mettre en place une politique d'achats durables, intégrant des critères sociaux et environnementaux.
- Utiliser des produits respectueux de l'environnement pour le nettoyage des bâtiments communaux.
- Diminuer la quantité de déchets produits et en systématiser le tri.
- Mettre en place un plan de mobilité communal et prendre en compte la possibilité d'intégrer des véhicules électriques au parc véhicules - si des déplacements de type adapté sont prévus (considérer le dénivelé, la durée, etc.).

4.1.7 Structures économiques

Actuellement, l'activité économique présente sur le territoire communale est assez faible et homogène. En collaboration avec Saint-Légier, la commune peut fixer des objectifs visant une plus grande diversification de ces activités, ainsi que l'installation de plus d'entreprises à valeur ajoutée élevée dans la région.

a) La commune établit des « conditions cadre » pour l'accueil, l'offre et la diversification des entreprises

- Définir avec Saint-Légier des zones d'activités économiques spécifiques sur les deux territoires communaux.

- Mettre en place une promotion économique commune.

Objectif et mesures complémentaires proposés lors des ateliers participatifs

b) La commune développe l'offre destinée aux touristes

- Créer un support (flyer, site internet) qui regroupe l'offre en activités et logements pour les touristes et le mettre à disposition dans les gares et les offices du tourisme de la région.
- Améliorer la signalisation touristique dans le village (ex. lieux d'intérêts, sentiers piétonniers, etc.).
- Créer des circuits pédestres, bien indiqués, dans le village.

Objectifs et mesures complémentaires proposés par les mandataires

4.1.8 Agenda 21 / Communication / Participation citoyenne

Le lancement d'un Agenda 21 est un processus itératif. Une évaluation périodique des résultats obtenus en rapport aux objectifs initiaux devrait être planifiée.

En même temps, le principe de participation implique d'informer et consulter la population tout au cours du processus. Si une démarche de participation citoyenne est déjà prévue pour affiner la stratégie de développement durable communale, ce lien privilégié entre élus et électeurs ne doit pas s'affaiblir par la suite, sous peine de voir émerger un sentiment de frustration chez les habitants qui se sont impliqués. La participation citoyenne ne devrait pas être uniquement symbolique, mais déboucher sur des résultats concrets.

a) La commune analyse ses projets sous l'angle de la durabilité et diminue leurs impacts sur l'économie, le social et l'environnement

- Évaluer les projets sous l'angle de la durabilité. L'outil Boussole 21, proposé par le Canton de Vaud, peut être utilisé lors des différentes étapes d'un projet concret : de son élaboration à l'évaluation des résultats obtenus, en passant par la mise en œuvre. Il s'agit d'un logiciel libre (www.boussole21.ch).

b) La commune évalue régulièrement la mise en place de son Agenda 21

- Mettre en place un système de suivi de l'Agenda 21 et organiser régulièrement des séances d'évaluation de l'application des mesures et moyens d'action.

c) La commune communique régulièrement sur la mise en place de son Agenda 21 et sensibilise sa population au développement durable

- Etablir une stratégie de communication de l'Agenda 21, organiser régulièrement des moments d'informations à la population.
- Sensibiliser la population aux bonnes pratiques qu'elle peut mettre en place à son échelle (promotion de la biodiversité via la Charte des jardins, meilleure gestion des déchets, réduction de sa consommation d'énergie, etc.).
- Former les enseignants à la thématique du développement durable afin qu'ils intègrent cette notion dans leur programme d'enseignement.
- Inciter les entreprises présentes sur le territoire de la commune à intégrer des critères de durabilité dans leur gestion.

d) La commune stimule la participation des habitants

- Profiter du processus de mise en place d'un Agenda 21 local pour inciter les habitants à s'impliquer davantage dans la vie publique et s'exprimer sur la politique communale.
- Créer des espaces de débat, voire d'élaboration de projets partagés avec les habitants (ateliers, conférences, rencontres) dans le cadre de la démarche de participation citoyenne, mais aussi par la suite, à échéances régulières.

Objectif et mesure complémentaires proposés lors des ateliers participatifs

e) La commune encourage la communication et l'écoute entre la population et les autorités

- Organiser régulièrement des séances thématiques avant le conseil communal avec la population ou des groupes cibles.

4.2 Recommandations – thèmes spécifiques à la commune de Saint-Légier – La Chiésaz

Ce chapitre recueille, pour chaque thématique, les objectifs et les mesures établis par le groupe de travail communal. Il intègre également les recommandations complémentaires des mandataires.

4.2.1 Coût de la vie

Le coût de la vie est élevé à Saint-Légier – La Chiésaz, notamment en raison du prix du logement, ce qui pousse les jeunes à se déplacer dans d'autres communes. La Municipalité veut développer une politique proactive pour agir sur le marché du logement.

a) La commune développe son parc de logements à prix modéré

- Identifier les potentiels de développement (parcelles communales/privées).
- Mandater des coopératives.
- Donner des moyens de densification avec contrepartie pour des loyers modérés (PGA/PPA).

b) La commune adapte – à la hausse ou à la baisse – les impôts et les taxes de manière à réaliser les objectifs fixés

- Prioriser les plans d'investissements.
- Pratiquer une fiscalité cohérente à la hauteur des enjeux de la commune.
- Communiquer les enjeux d'investissements à venir.

4.2.2 Finances communales (publiques)

Pour un développement communal durable, une bonne santé financière est indispensable au même titre que l'équité sociale, la gestion rationnelle des ressources et la protection de l'environnement. Les stocks des trois capitaux (économique, social, environnemental) d'une communauté doivent pouvoir se reproduire sur le long terme. L'idéal serait donc de maintenir la bonne situation financière communale tout en assurant la réalisation des projets de développement à venir.

a) La commune stabilise le degré d'autofinancement

- Maîtriser les investissements en établissant une planification quinquennale.

b) La commune maîtrise et maintient le taux d'endettement à un niveau acceptable

- Maîtriser les dépenses et les charges sous emprise communale.
- Maîtriser les dépenses affectées (déchets).
- Prendre des mesures d'économies (rationaliser, optimiser, mutualiser).

c) La commune veille à l'attractivité fiscale assurant une bonne diversification de la fiscalité (cercle des assujettis)

- Agir sur les contribuables indépendants hors commune pour le revenu.

4.2.3 Structures économiques

L'analyse Profilographe a fait ressortir l'existence d'une marge d'amélioration en ce qui concerne la dynamique économique. La commune peut fixer des objectifs visant une plus grande diversification des activités économiques, ainsi que l'installation de plus d'entreprises à valeur ajoutée élevée et à forte densité d'emplois. Le renforcement des liens et de la communication avec le milieu économique pourra être un facteur facilitant cette tâche.

a) La commune établit des « conditions cadre » pour l'accueil, l'offre et la diversification des entreprises

- Densifier, via le PGA et les plans spéciaux les zones concernées.

b) Assurer des moyens de transport performants et écomobiles.

c) La commune renforce les actions avec la région et les acteurs de la promotion économique

- Discuter de la fiscalité avec les instances concernées (Canton).
- Pérenniser le partenariat avec PROMOVE.
- Créer des liens entrepreneuriaux public-privé afin de favoriser un dynamisme économique.

d) La commune s'engage pour la création d'un fond régional pour l'acquisition de terrains et la promotion économique

- Transformer la Communauté intercommunale d'équipement du Haut-Léman (CIEHL), clarifier ses objectifs et critères de financement.

4.2.4 Bruit et qualité de l'habitat

La qualité de l'habitat est donnée par des facteurs de nature variée. Des aspects sonores, visuels, spatiaux et liés aux équipements et services exercent une influence. Si St-Légier offre une qualité de l'habitat globalement bonne, le diagnostic effectué identifie les domaines sur lesquels la Commune peut travailler afin d'améliorer la qualité de vie des habitants. Une intégration systématique des paramètres de qualité de l'habitat dans l'aménagement du territoire communal permettra d'atteindre les résultats souhaités.

a) La commune définit des mesures découlant de l'étude d'assainissement du bruit

- Soigner le revêtement des routes.
- Limiter les vitesses.
- Prévoir des itinéraires de délestage.

b) La commune prend en compte la qualité de l'habitat dans l'établissement du PGA (zones de détente)

- Poursuivre les objectifs prévus dans le projet actuel du PGA.
- Développer de façon harmonieuse des zones de détente en tenant compte des réalisations régionales.
- Promouvoir la possibilité de rejoindre le parc naturel Gruyère-Pays d'Enhaut.

c) La commune crée un centre du village

- Projeter une espace convivial ayant la fonction de place du village.
- Promouvoir et stimuler l'implantation de commerces et services de proximité dans ce cœur villageois.
- Créer des coopératives de logement sur des terrains communaux pour offrir des loyers abordables.

Mesures complémentaires proposés lors des ateliers participatifs

- Organiser différentes activités pour faire de la place un endroit vivant (marchés, jeux, événements de sociétés locales, foodtrucks, etc.).
- Prendre en compte l'esthétisme de l'environnement urbain et naturel du village pour une meilleure intégration dans le paysage de la place.
- Prévoir de la végétation sur la place (arbres, zones vertes, etc.).

Objectifs et mesures complémentaires proposés par les mandataires

4.2.5 Utilisation du sol

La révision de la loi suisse sur l'aménagement du territoire (LAT) entrée en vigueur en 2013 impose de nouveaux défis aux communes. Visant la limitation de l'étalement urbain via la densification qualifiée des centres, elle se fixe d'entreprendre un nouveau pas vers l'exploitation rationnelle du sol, ressource dont il ne faut pas oublier le caractère fini. Prévoir des actions en ce sens et mettre en adéquation les plans communaux constituent des mesures avisées de la part des communes.

a) La commune s'oriente vers un développement urbain durable

- Inscrire les critères du développement durable dans l'aménagement du territoire. Dans le cadre d'une vision globale, il est recommandé de coordonner les différentes actions déjà indiquées dans d'autres chapitres de ce document et de les implémenter en relation aux principes de l'urbanisme durable. Cela signifie coordonner densification et transports publics, favoriser la mobilité douce et l'intermodalité, garantir la qualité et la continuité des espaces publics et de la trame verte.

4.2.6 Autorités et administration

Un important moyen de sensibilisation au développement durable est celui d'agir par l'exemple. L'administration communale peut entreprendre des actions en faveur de l'environnement et du bien-être social aussi bien dans le quotidien que sur le long terme. Des directives internes constituent le moyen d'influencer les comportements des employés en des domaines spécifiques.

a) L'administration communale adopte un comportement exemplaire et durable

- Mettre en place une politique d'achats durables, intégrant des critères sociaux et environnementaux.
- Utiliser des produits respectueux de l'environnement pour le nettoyage des bâtiments communaux.
- Diminuer la quantité de déchets produits et en systématiser le tri.
- Mettre en place un plan de mobilité communal et prendre en compte la possibilité d'intégrer des véhicules électriques au parc véhicules - si des déplacements de type adapté sont prévus.

4.2.7 Egalité des chances et participation

Dans notre société où la majorité des parents exercent une activité professionnelle, l'offre d'accueil pour les enfants peut jouer un rôle sur l'attractivité de la commune. Un nombre suffisant de places et une diversité au niveau des types de structures (nurséries, garderies, UAPE, etc.) facilitent l'organisation de la vie familiale et contribue à augmenter la disponibilité des deux parents sur le marché du travail.

a) La commune offre suffisamment de places d'accueil sur son territoire afin de permettre aux parents d'exercer une activité professionnelle

- Evaluer les besoins par rapport aux différents types de structures d'accueil (évaluation de l'offre et de la demande au niveau régional).

Planifier et encourager le développement des structures manquantes, publiques ou privées.

4.2.8 Agenda 21 / Communication / Participation citoyenne

Le lancement d'un Agenda 21 est un processus itératif. Une évaluation périodique des résultats obtenus en rapport aux objectifs initiaux devrait être planifiée.

En même temps, le principe de participation implique d'informer et consulter la population tout au cours du processus. Si une démarche de participation citoyenne est déjà prévue pour affiner la stratégie de développement durable communale, ce lien privilégié entre élus et électeurs ne doit pas s'affaiblir par la suite, sous peine de voir émerger un sentiment de frustration chez les habitants qui se sont impliqués. La participation citoyenne ne devrait pas être uniquement symbolique, mais déboucher sur des résultats concrets.

a) La commune analyse ses projets sous l'angle de la durabilité et diminue leurs impacts sur l'économie, le social et l'environnement

- Évaluer les projets sous l'angle de la durabilité. L'outil Boussole 21, proposé par le Canton de Vaud, peut être utilisé lors des différentes étapes d'un projet concret : de son élaboration à l'évaluation des résultats obtenus, en passant par la mise en œuvre. Il s'agit d'un logiciel libre (www.boussole21.ch).

b) La commune évalue régulièrement la mise en place de son Agenda 21

- Mettre en place un système de suivi de l'Agenda 21 et des séances d'évaluation de l'application des mesures et moyens d'action.

c) La commune communique régulièrement sur la mise en place de son Agenda 21 et sensibilise sa population au développement durable

- Etablir une stratégie de communication de l'Agenda 21, organiser régulièrement des moments d'informations à la population.
- Sensibiliser la population aux bonnes pratiques qu'elle peut mettre en place à son échelle (promotion de la biodiversité via la Charte des jardins, meilleure gestion des déchets, réduction de sa consommation d'énergie, etc.).
- Former les enseignants à la thématique du développement durable afin qu'ils intègrent cette notion dans leur programme d'enseignement.
- Inciter les entreprises présentes sur le territoire de la Commune à intégrer des critères de durabilité dans leur gestion.

d) La commune stimule la participation des habitants

- Profiter du processus de mise en place de l'Agenda 21 local pour inciter les habitants à s'impliquer davantage dans la vie publique et s'exprimer sur la politique communale.

Créer des espaces de débat, voire d'élaboration de projets partagés avec les habitants (ateliers, conférences, rencontres).

4.3 Thématiques intercommunales

La politique énergétique, les infrastructures communales et la mobilité sont les thèmes qui ont été retenus par les deux communes et qui pourraient faire l'objet d'une collaboration intercommunale. Les objectifs et les moyens d'actions fixés par les deux communes sont reportés ci-dessous. Des encadrés contenant des recommandations complémentaires des mandataires complètent le catalogue des objectifs et des mesures.

4.3.1 Energie

Les objectifs (en gras) et mesures suivants ciblent une consommation et une production énergétiques optimales, une augmentation de la part d'énergie produite à partir de sources renouvelables, une mobilité viable et une gestion rationnelle des ressources. Ils aideront à rendre cette politique sectorielle plus durable, ainsi qu'à obtenir une certification qui atteste de ce résultat. En 2013, Blonay a posé sa candidature pour l'obtention du label Cité de l'Energie.

a) Les communes optimisent la consommation et la production énergétique sur leurs territoires.

- Cartographier les ressources et les producteurs actuels et potentiels, ainsi que les consommateurs d'énergie selon leurs volumes de consommation. Utiliser ces informations pour des projets de développement futurs.
- Produire des énergies renouvelables (turbinage, photovoltaïque, hydroélectrique, biogaz?) après avoir effectué une analyse coûts-efficacité.
- Tenir compte des critères de durabilité dans les planifications et les projets.
- Inciter la population à consommer moins d'énergie et à en produire : subventionner les producteurs par le biais d'une taxe sur la consommation.
- Procéder à un état des lieux énergétique des bâtiments et planifier des mesures.

b) Les communes incitent et favorisent l'utilisation des transports publics et la mobilité douce

- Promouvoir l'utilisation des transports publics et mettre en avant les diverses possibilités de mobilité douce comme alternative aux transports individuels motorisés.

c) Les communes développent le service intercommunal des eaux « Les Pléiades »

- Mettre en commun les ressources humaines, matérielles et financières.
- Rechercher de nouvelles ressources (eau) et les mettre en exploitation.
- Optimiser la production énergétique. Notamment, réaliser le projet de turbinage prévu.
- Étudier l'exploitation du turbinage des eaux usées.
- Maintenir la qualité des prestations à la population.

Mesures complémentaires proposées par les mandataires

Mesure commune liée à l'objectif a)

- Mettre en place un réseau d'éclairage public à basse consommation.

Cité de l'Énergie

La commune de Blonay a posé sa candidature pour l'obtention du label Cité de l'Énergie. Vu l'engagement commun dans le processus Agenda 21 et l'établissement de mesures communes dans le domaine de l'énergie, Saint-Légier – La Chiésaz a également la possibilité d'améliorer significativement son efficacité énergétique et considérer l'option d'entreprendre la démarche pour l'obtention du label.

Planification communale

Une deuxième possibilité consiste en l'établissement d'une planification énergétique communale à l'aide de l'outil «Concepts énergétiques des communes» du Service de l'environnement et de l'énergie (www.vd.ch/themes/environnement/energie/concepts-energetiques-des-communes/).

Aide et conseil

Le Centre de recherches énergétiques et Municipales (CREM), association à but non lucratif fondée par la Ville de Martigny et l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL), propose des audits énergétiques et des conseils en matière de planification énergétique (www.crem.ch).

Mesures complémentaires spécifiques à Saint-Légier – La Chiésaz :

- Mettre en place des systèmes de récupération des eaux grises et usées.
 - o Systèmes d'alimentation de citernes avec l'eau de pluie provenant des toitures. Réutilisation pour des installations qui n'exigent pas l'eau potable : l'arrosage, le WC ou la machine à laver le linge par exemple.
 - o Récupération de la chaleur des eaux usées ménagères. Exemple sur le site de l'Association des professionnels de la protection des eaux (VSA) : <http://www.vsa.ch/fr/publications/rapports/593/>
- Prendre en compte la possibilité d'introduire une taxe énergétique et établir un règlement pour sa redistribution.

- Chercher des nouvelles ressources pour le chauffage à bois. La commune pourrait assurer la gestion et l'exploitation de forêts privées via la souscription de conventions.

4.3.2 Infrastructures communales (investissements)

Maintenir, voire trouver de nouveaux moyens financiers pour assurer le bon état des infrastructures communales constitue un défi important. Une coordination intercommunale en ce qui concerne la gestion des infrastructures communes (routes en particulier) est primordiale.

a) Les communes réfléchissent au devenir des routes communes et élaborent un concept de délestage des centres.

- Établir un catalogue des travaux en commun.
- Prioriser et planifier la réalisation des travaux.
- Développer une vision régionale avec les autres communes voisines pour l'accès aux services.

Les routes communes concernées sont : le chemin de La Baillaz, le chemin du Flumez, le chemin de Chenalettaz et le chemin des Boulingrins. Une analyse des interventions nécessaires doit être menée pour chacune de ces routes.

b) Les communes veillent au maintien des moyens financiers pour les infrastructures

- Réaliser des partenariats public-privé (implication de coopératives, privés, fondations, etc.).
- Rechercher des subsides et subventions.
- Développer des synergies pour la planification et la réalisation des travaux.
- Régulariser les contacts entre les services des finances et les services des bâtiments (séances interservices) et établir une politique d'entretien planifiée.

En ce qui concerne les trois dernières mesures, il s'agit plutôt, dans le cas de Saint-Légier – La Chiésaz, de **poursuivre** dans cette direction, ces actions étant déjà intégrées à la stratégie communale.

4.3.3 Mobilité

La coordination entre urbanisme et mobilité est plus que jamais un enjeu central pour un développement local et régional cohérent. Les modes de déplacement des habitants déterminent fortement l'impact d'une commune sur son environnement. C'est pourquoi, et cela encore plus dans des communes à tissu urbain lâche, il est recommandable de renforcer les alternatives aux transports individuels motorisés en soignant l'offre de transports publics, ainsi que la qualité et la continuité du réseau de mobilité douce.

a) Les communes créent des alternatives à la traversée des villages de St. Légier et Blonay

- Identifier, baliser et renforcer les itinéraires piétons et cyclistes horizontaux.
- Prolonger le chemin des Boulingrins en direction de Chailly d'entente avec Montreux et La Tour-de-Peilz.
- Développer des lignes de transports publics qui raccordent Saint-Légier – La Chiésaz et Blonay et qui les relient aux gares CFF des villes.
- Réfléchir à une variante de contournement au nord des villages.

Mesures complémentaires proposées lors des ateliers participatifs

- Maîtriser la vitesse sur la route des Deux-Villages (radars, ralentisseurs, zones 20km/h, etc.).
- Améliorer la signalisation des routes de contournement.
- Informer la population des alternatives à disposition (itinéraires conseillés).

Mesures complémentaires spécifiques à la commune de Saint-Légier – La Chiésaz :

- Poursuivre l'étude du projet de route de contournement pour délester les quartiers résidentiels de la zone des Ferreyres.
- Étudier la création d'un P+R à inclure dans le pôle de développement de la Veyre.

b) Les communes améliorent la desserte en transports publics

- Mandater une étude sur le transport public régional.
- Articuler les horaires des trains et des bus.
- Prendre en compte le transport des écoliers.
- Développer l'offre de véhicules Mobility.
- Améliorer l'accès aux gares pour les vélos et piétons.

Mesures complémentaires proposées lors des ateliers participatifs

- Prévoir de nouvelles lignes de bus.
- Augmenter la cadence des trains les soirs et weekends.
- Mettre en place un système de subventions pour les abonnements de transports publics.

Mesure complémentaire spécifique à la commune de Blonay :

- Augmenter la cadence horaire des trains.

c) Les communes favorisent l'intermodalité

- Créer des parkings d'échange (plateformes intermodales, covoiturage).

Mesure complémentaire proposée lors des ateliers participatifs

- Définir de nouveaux emplacements pour des voitures Mobility.

d) Les communes favorisent la mobilité douce

- Mettre en place un plan directeur de la mobilité douce.
- Créer des cheminements cyclables (sécurisés pour les élèves).
- Mettre en valeur et développer les itinéraires piétonniers.

Mesures complémentaires proposées lors des ateliers participatifs

- Proposer une offre VLS à assistance électrique.
- Créer des pistes cyclables sur les routes de contournement et la Route de Vevey.
- Aménager des parkings vélos sécurisés près des haltes de transports publics.
- Prévoir des zones de dépose d'enfants décentralisées et aménagées pour chaque établissement scolaire.
- Favoriser les pédibus et informer les parents des alternatives à la voiture.
- Subventionner l'achat de véhicules électriques.

Mesure complémentaire spécifique à la commune de Blonay :

- Mettre à disposition de la population des bornes de recharge pour véhicules électriques.

Mesure complémentaire spécifique à la commune de Saint-Légier – La Chiésaz :

Mettre en valeur des itinéraires piétonniers spécifiques pour accéder aux bâtiments scolaires.

Objectif et mesure spécifiques à la commune de Saint-Légier – La Chiésaz :

e) La commune résout la problématique du stationnement « sauvage » des poids lourds sur le territoire communal

- Entamer une discussion avec les autorités de niveau supérieur. Une surface doit être trouvée dans la région, d'entente avec la CORAT et avec une réglementation spécifique.

5. Prochaines étapes

Dans le cadre de la démarche Agenda 21 commune entreprise ensemble par les communes de Blonay et de Saint-Légier – La Chiésaz, les étapes suivantes ont été réalisées :

- Etat des lieux des communes (profilographe) : Evaluation des pratiques des communes sous l'angle de la durabilité et définition d'objectifs prioritaire par les Municipalités.
- Démarche participative : Propositions d'actions par les citoyens sur des thèmes retenus par les Municipalités de Blonay et de Saint-Légier – La Chiésaz.

Ce rapport présente les résultats de ces deux étapes, ainsi que des propositions d'objectifs et de mesures qui en découlent. Afin de pérenniser cette démarche et de la rendre concrète, les Municipalités devront prioriser et planifier ces objectifs et mesures, et réfléchir à la structure à mettre en place afin de réaliser les actions retenues, ainsi qu'au dispositif permettant d'évaluer l'atteinte des objectifs retenus.

5.1 Organisation-cadre

Il est conseillé de structurer de manière claire l'organisation et le fonctionnement de l'Agenda 21, aussi bien en interne qu'en ce qui concerne son articulation avec celui de la commune voisine.

Le développement durable étant par nature transversal, il serait opportun de définir les rôles et responsabilités de chaque service administratif. Pour assurer la coordination au quotidien et la dynamique du processus, il est conseillé de désigner un collaborateur interne en tant que responsable du groupe de travail Agenda 21.

5.2 Outils de suivi

Afin d'assurer la mise en œuvre concrète de l'Agenda 21, un plan d'action pourra être élaboré une fois les lignes directrices, les objectifs et les mesures validés.

Des outils de suivi (document répertoriant les objectifs et les indicateurs, plan d'action et fiches de projet, par exemple) seront alors nécessaires pour mesurer l'avancement des projets et l'atteinte des objectifs. Des modèles de ces documents figurent à l'annexe I.

Périodiquement, il s'agira de mesurer l'atteinte des objectifs et le succès de la mise en œuvre des mesures au moyen des indicateurs choisis et de réévaluer les mesures dans une logique d'amélioration continue.

agenda
vevey

21

Agenda 21 t. +41 +21 925 53 63 www.vevey.ch/agenda21
Rue du Simplon 16 f. +41 +21 925 34 98 agenda21@vevey.ch



www.univerts.ch
laurence.vuagniaux@univerts.ch